

L'emploi dans l'Yonne

Analyse des évolutions : 2T2023 - 2T2024

Dans ce numéro :
Le département
Les arrondissements
Zoom sur l'intérim

La baisse des effectifs permanents se poursuit dans l'Yonne

Les effectifs salariés hors intérim du secteur privé enregistrent une baisse sur une année glissante dans l'Yonne de - 0,6 % soit - 410 postes. Sur la même période, les effectifs progressent de + 0,2 % en région et de + 0,8 % au niveau national.

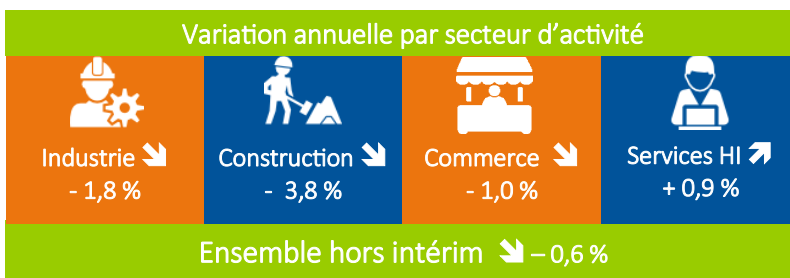
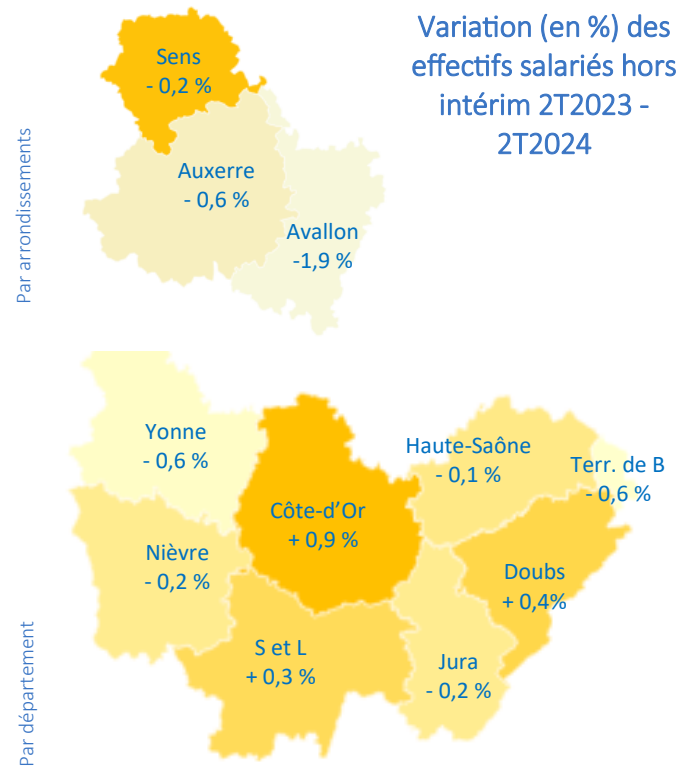
Seuls les services gagnent des postes

Sur un an, dans l'Yonne, seul le secteur des services gagne des postes : + 0,9 % soit + 290 postes. Tous les autres secteurs sont en difficulté et perdent des salariés. Sur un an, la baisse s'établit à - 230 postes (soit - 3,8 %) dans la construction. Elle est également marquée dans l'industrie qui perd 310 postes en un an soit - 1,8 %. Dans le commerce, les effectifs salariés diminuent également mais à un rythme moins soutenu de - 1,0 %.

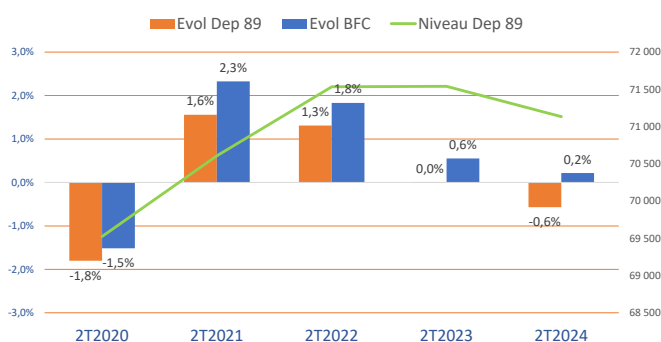
Les trois arrondissements de l'Yonne perdent des postes

Sur un an, les trois arrondissements de l'Yonne perdent des postes permanents. Les difficultés sont plus marquées dans l'arrondissement d'Avallon qui perd 150 postes correspondant à une baisse de - 1,9 %. Dans les arrondissements de Sens et d'Auxerre, les baisses sont plus limitées, respectivement - 0,2 % et - 0,6 %.

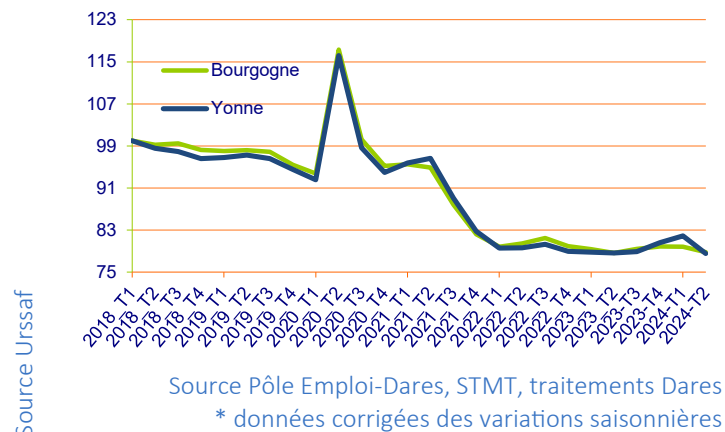
- 410 postes permanents perdus en un an
- Seuls les services gagnent des postes
- Des difficultés plus marquées dans l'arrondissement d'Avallon



Evolution de l'emploi salarié privé en glissement annuel



Evol. Trim. du nb de demandeurs d'emploi cat. A (CVS*, au T1 2018 - base 100)



Sur une année glissante, l'emploi permanent (c'est-à-dire hors intérim) icaunais affiche une baisse (- 0,6 %). Seuls les services gagnent quelques postes. Le département affiche un niveau d'emplois supérieur à celui constaté avant la crise sanitaire (+ 330 entre le 2T2019 et le 2T2024).

La baisse se confirme dans l'industrie

Dans le **secteur industriel**, les effectifs sont en baisse sur un an dans le département (- 1,8 % sur un an) alors qu'ils progressent en Bourgogne-Franche-Comté sur la même période (+ 0,5 %). Dans l'Yonne, l'industrie est le seul secteur à ne pas avoir retrouvé son niveau d'emploi d'avant la crise sanitaire : près de 800 postes perdus entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2024. Les difficultés sont très présentes dans certains secteurs industriels notamment dans la fabrication de machines et équipements (- 150 postes sur un an) et la métallurgie (- 200 postes).

... la construction rencontre des difficultés plus marquées qu'en région

Après plusieurs années de hausse, la **construction** rencontre des difficultés dans l'Yonne bien plus marquées qu'au niveau régional. Le département perd plus de 230 postes sur un an soit une baisse de - 3,8 % (contre seulement - 1,8 % en région). Le secteur subit notamment l'impact de la hausse des taux d'intérêt entraînant la baisse des ventes et des mises en chantier. Les bons résultats des années précédentes permettent au secteur d'afficher un volume d'emplois supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

... les baisses se poursuivent dans le commerce

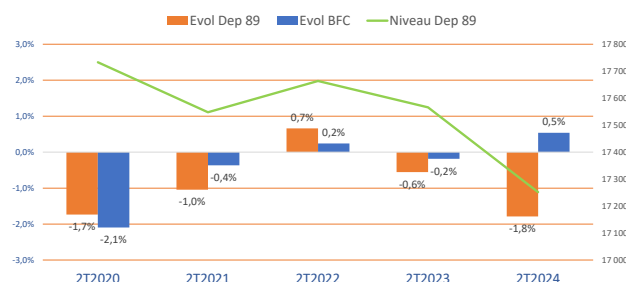
Après une période de croissance, la tendance s'inverse dans le **commerce** dont les effectifs s'orientent à la baisse (- 1,0 % sur un an dans l'Yonne contre - 0,6 % en région). Ce sont les activités de commerce de gros qui sont les plus impactées avec 150 postes perdus en un an.

... les services sont porteurs

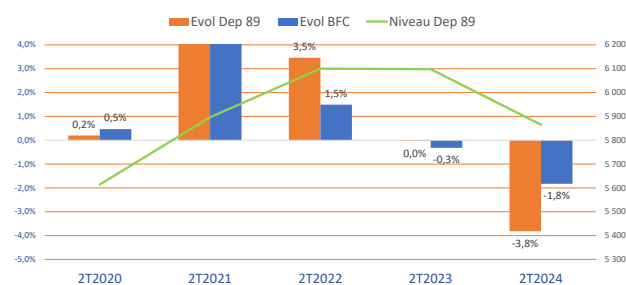
Sur un an, le secteur des **services** progresse dans l'Yonne à un rythme légèrement supérieur à celui de la région (+ 0,9 % dans l'Yonne contre + 0,7 % en région). Grâce aux bons résultats enregistrés après la crise sanitaire, le secteur présente un volume d'emplois largement supérieur à celui d'avant la crise sanitaire (+ 870 postes entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2024). Sur un an, les plus fortes hausses sont constatées dans l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 120 postes) ou encore l'hébergement restauration (+ 220 postes). A l'inverse, le secteur du transport et de l'entreposage perd - 120 postes sur un an.

Evol. annuelle des effectifs salariés

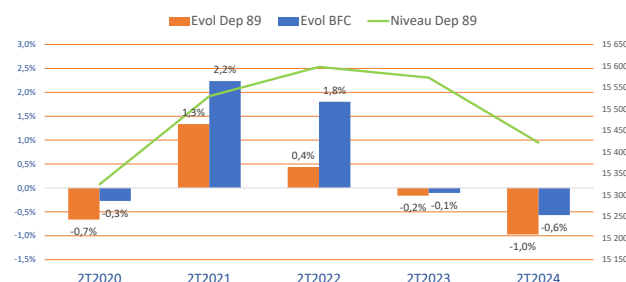
Industrie



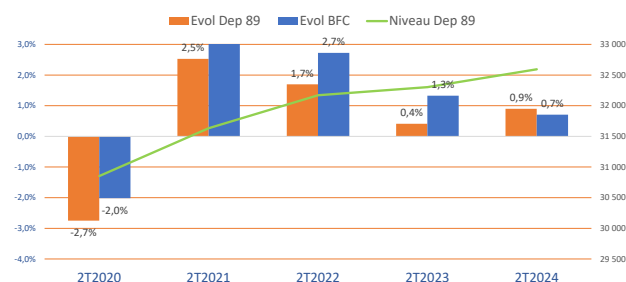
Construction



Commerce



Services hors intérim



L'emploi salarié privé par arrondissement

Source Urssaf

Données Brutes	Auxerre		Avallon		Sens		Yonne	
	2T2024 (en millier)	(en Evol. ann. En %)	2T2024 (en millier)	(en Evol. ann. En %)	2T2024 (en millier)	(en Evol. ann. En %)	2T2024 (en millier)	(en Evol. ann. En %)
Ensemble hors intérim	36,6	-0,6%	7,6	-1,9%	27,0	-0,2%	71,1	-0,6%
Industrie	8,5	-3,2%	1,4	-6,5%	7,4	0,9%	17,3	-1,8%
Construction	3,2	-3,2%	0,6	-2,7%	2,0	-5,1%	5,9	-3,8%
Commerce	6,7	0,0%	1,9	-3,4%	6,8	-1,3%	15,4	-1,0%
Commerce de gros	1,7	-3,5%	0,7	-7,0%	2,6	-1,1%	0,0	-2,8%
Commerce de détail	3,7	0,6%	1,0	-2,0%	3,0	-2,9%	0,0	-1,1%
Services hors intérim	18,2	1,0%	3,6	0,7%	10,8	0,7%	32,6	0,9%

Des difficultés marquées dans l'arrondissement d'Avallon

L'arrondissement d'Avallon fait face à une réduction notable de ses effectifs salariés, enregistrant une baisse globale de 1,9 % sur une année glissante, soit une perte de 150 postes. Il s'agit de la diminution la plus prononcée parmi les trois arrondissements du département. Tous les secteurs sont touchés par cette contraction, à l'exception du secteur des services.

Le **secteur industriel** subit une perte importante, avec près de 100 emplois supprimés soit une baisse de 6,5 %. La fabrication de machines et d'équipements est le segment le plus affecté, avec une réduction de 80 postes, suivi de l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux, avec plus de 20 suppressions d'emplois. Toutefois, l'industrie agroalimentaire enregistre une progression de 6,0 % sur l'année, ce qui correspond à la création d'une dizaine de postes.

Le **secteur du commerce** n'est pas épargné, affichant une perte d'environ 70 emplois sur une année, principalement dans le commerce de gros (hors automobiles et motocycles), avec plus de 50 postes supprimés.

Dans le domaine de la **construction**, on observe également une baisse de - 2,7 %, soit environ 20 emplois en moins, principalement dans la construction de bâtiments et les travaux spécialisés.

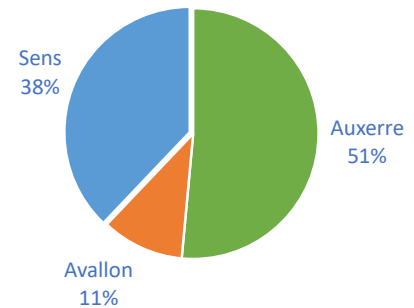
À l'inverse, le secteur **des services** (hors intérim) présente une légère progression, avec une augmentation de 1,0 % sur l'année, représentant 35 postes supplémentaires. Les augmentations les plus marquées concernent les secteurs des arts, spectacles et activités récréatives (+ 16 %) et de l'éducation (+ 17,3 %), générant au total une trentaine d'emplois supplémentaires. Toutefois, il convient de signaler une diminution des effectifs dans les domaines du transport, de l'entreposage, ainsi que dans les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie, qui enregistrent une perte cumulée de 20 postes.

L'industrie et la construction en difficulté sur l'arrondissement d'Auxerre

L'arrondissement d'Auxerre connaît une diminution globale de ses effectifs avec une perte de 200 postes sur une année glissante soit une baisse de - 0,6 %. Les difficultés touchent principalement les secteurs de l'industrie et la construction.

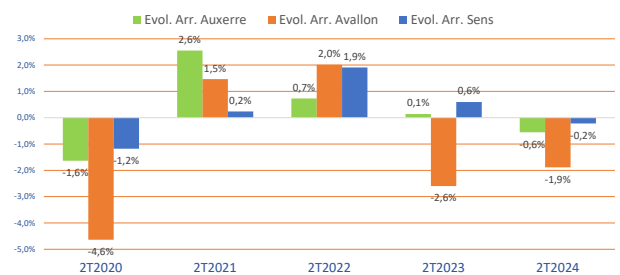
En effet, **l'industrie** enregistre une perte significative de 290 postes, représentant une diminution de - 3,3 %. Les secteurs les plus touchés sont la métallurgie et la fabrication de produits métalliques avec une perte de 210 postes (-13,1 %), ainsi que les industries agro-alimentaires avec une diminution de 110 postes (-6,7 %). Toutefois, la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques affiche une hausse notable de 40 postes (+15,2 %) mais

Répartition des effectifs salariés de l'Yonne par arrondissement

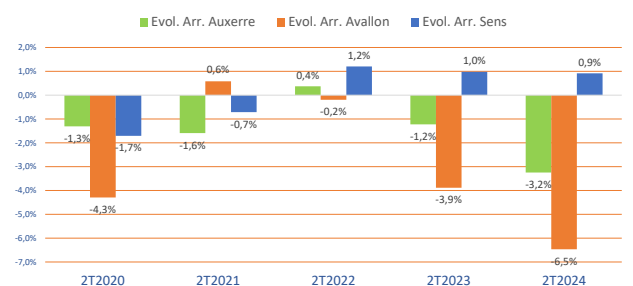


Evol. annuelle des effectifs salariés

Total hors intérim



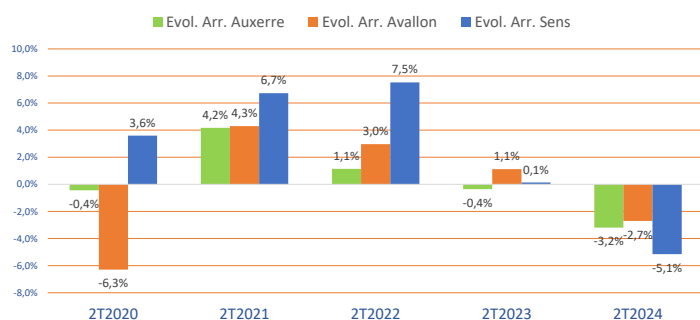
Industrie



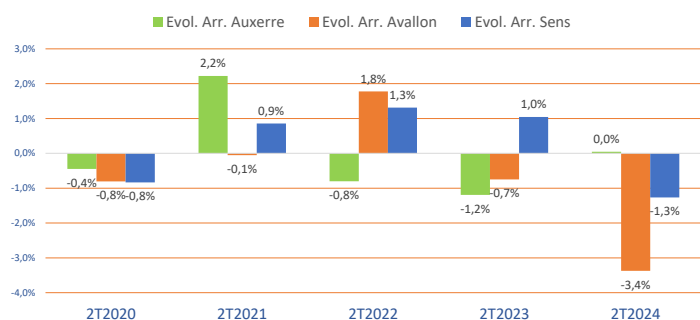
Source Urssaf

Evol. annuelle des effectifs salariés

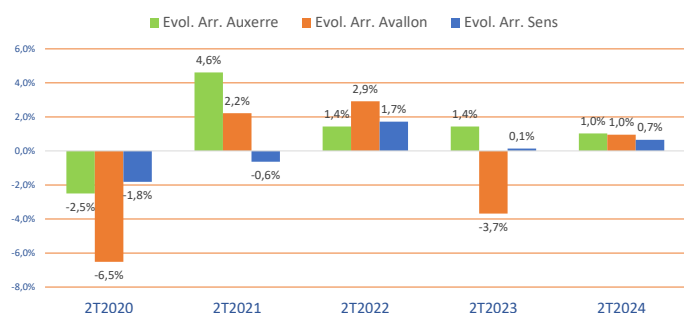
Construction



Commerce



Services hors intérim



insuffisante pour compenser les pertes enregistrées par les autres secteurs.

Dans le domaine de la **construction**, on observe une baisse de 110 postes, soit -3,2 % sur un an, avec près de 100 postes perdus dans les travaux de construction spécialisés (-3,4 %) et une diminution d'environ 20 postes dans la construction de bâtiments (-12,0 %).

À l'inverse, le secteur des **services** montre une légère croissance avec une augmentation de 180 postes (+1,0 %). Les hausses les plus importantes sont observées dans la restauration avec 163 postes (+7,6 %), les activités de services administratifs et de soutien avec 140 postes supplémentaires (+4,9 %), l'hébergement et les activités pour la santé humaine avec près de 50 postes (+4,0 %) sur une année glissante.

Enfin, le secteur du **commerce** reste quasiment stable. Ce constat s'explique par une perte de 60 postes dans le commerce de gros (-3,5 %) et une hausse de 40 postes dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motos (+3,5 %).

Légère baisse de l'emploi dans le Sénonais

L'emploi dans le Sénonais est en légère baisse avec une perte de 60 postes sur une année glissante. L'arrondissement de Sens connaît, comme Auxerre et Avallon, une baisse des effectifs, mais dans une moindre mesure.

Le secteur de la **construction** perd 110 emplois ; il est le secteur le plus impacté par la baisse des emplois depuis un an sur le Sénonais. En effet, la construction de bâtiments et les travaux de construction spécialisés perdent des effectifs à hauteur de 110 postes cumulés.

Le secteur des **services** (hors intérim) gagne 70 emplois sur un an, avec deux secteurs d'activités en forte hausse : les activités scientifiques et techniques (+12 postes ; +10,3 %) et le secteur de l'édition et de l'audiovisuel (+5 postes ; +26,3 %). À l'inverse, les activités de services administratifs et de soutien perdent 67 emplois (-6 %).

Le **commerce** est lui aussi impacté par la baisse des effectifs salariés sur l'arrondissement de Sens, avec une perte de 90 emplois sur les 6 780 que compte le territoire dans ce secteur, soit -1,3 % sur un an.

L'**industrie** affiche un bilan positif avec une création de 70 emplois sur un an grâce notamment au secteur des industries agro-alimentaires (+40 postes), mais aussi dans l'industrie du meuble, de la réparation et installation de machines, avec une hausse de 40 emplois.

Variation annuelle de l'emploi intérimaire par arrondissement

	Effectifs intérimaires	Variation annuelle 2T2023 - 2T2024	
	2T2024	en %	en volume
Yonne*	4 300	-14,1%	-710
Auxerre	2 050	-18,5%	-470
Avallon	140	-16,3%	-30
Sens	2 000	-10,7%	-240

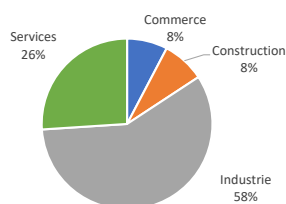
* l'arrondissement n'étant pas toujours connu, la somme peut différer du total du département.

Baisse dans l'intérim

Fin juin 2024, l'Yonne compte environ 71 000 salariés permanents (c'est-à-dire salariés en CDD ou en CDI) auxquels on peut ajouter **4 300 intérimaires**. Plus de la moitié des intérimaires travaille dans le secteur de l'industrie (58 %). Sur un an, l'intérim dans le département de l'Yonne a baissé de près de 11 %.

Au final, sur un an dans l'Yonne, la baisse des effectifs intérimaires (- 710 postes) s'ajoute à celle des effectifs permanents (- 410 postes).

Recours à l'intérim mesuré à l'établissement utilisateur dans l'Yonne



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Note méthodologique :

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La **DSN est mensuelle**. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. **Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.**

L'**effectif salarié**, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. **Les effectifs des apprentis sont inclus dans les effectifs salariés.**

Les données sur **les effectifs salariés permanents** sont hors intérim et incluent les apprentis Elles sont en valeur brute (non corrigée des variations saisonnières).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés. Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille.

Les indicateurs :

Les **effectifs salariés** sont mesurés en **valeurs brutes**. La variation annuelle fournit l'évolution de l'effectif salarié (en pourcentage) entre un trimestre et le même trimestre de l'année précédente. **Les évolutions sur la « période de crise sanitaire »** sont calculées entre le dernier trimestre connu est le même trimestre de l'année 2019 (trimestre non impacté par la crise sanitaire).

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

L'emploi dans l'Yonne n° 60



N° ISSN : 2110-5391

Publication de l'Urssaf Bourgogne, de la Maison de l'Emploi d'Auxerre et de la CCI de l'Yonne.

Directeur de la publication : **Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne.**

Pour en savoir plus :

- **Jeanne-Clémence Andrey**
Urssaf Bourgogne
- jeanne-clemence.andrey@urssaf.fr
- **Wilfrid Richebourg**
Maison de l'emploi d'Auxerre -
wrichebourg@mdeauxerrois.com
- **Cyril Maugeon**
CCI de l'Yonne -
c.maugeon@yonne.cci.fr

Retrouvez Stat'Ur sur www.urssaf.org et l'emploi dans l'Yonne sur bourgogne.urssaf.fr